

*Initiatives ministérielles*

Je devrais revenir un instant en arrière pour parler des députés libéraux de l'arrière-ban qui ont comparu devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Il y avait principalement des députés de régions rurales et des députés de vastes régions urbaines en expansion. Il était très intéressant d'entendre les députés des régions rurales dire : « Nous voulons nous assurer que le projet de loi soit rédigé de façon à ce que les circonscriptions rurales déjà importantes ne soient pas agrandies pour ne pas perdre certaines circonscriptions rurales dans des régions comme le nord de l'Ontario où elles sont peu nombreuses et ne pas nous retrouver avec encore moins de circonscriptions rurales et encore plus de circonscriptions urbaines. » Ils étaient très inquiets à ce sujet. Les huiles libérales, le président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et d'autres libéraux ont dit : « Ne vous en faites pas. Tout ira bien. Nous maintiendrons le quotient variable de 25 p. 100 et vous n'aurez rien à craindre. »

Les députés des grandes circonscriptions ont comparu devant le comité et ont dit : « Nous sommes très inquiets. Nos régions croissent à une telle rapidité que nous craignons d'avoir à représenter, comme maintenant, 200 000 ou 300 000 personnes si le processus de révision ne tient pas compte de la croissance de nos régions. »

À présent, les huiles libérales vont s'inquiéter d'un autre problème. Elles disent : « Ne vous inquiétez pas. Nous avons le quotient variable de 25 p. 100. » Les libéraux ont dit : « Nous veillerons à ce que vos circonscriptions soient plus petites au début afin qu'il y ait de la place pour la croissance sans qu'elles ne deviennent trop peuplées. » Ils essaient de leurrer leurs propres députés.

• (2145)

On ne peut jouer sur les deux tableaux. On ne peut avoir des grandes circonscriptions urbaines en pleine croissance avec une population réduite au début et maintenir les petites circonscriptions rurales pour éviter de les éliminer. C'est impossible. Les libéraux disent une chose aux députés urbains et une autre aux députés ruraux pour leur donner le change et faire accepter cette mesure en invoquant le quotient variable de 25 p. 100. Cela ressemble aux principes économiques du Parti libéral : ça marche pas et ça va nous causer des difficultés. Le gouvernement devra payer le prix de cette mauvaise communication d'information à leurs députés.

Le projet de loi a été transmis au Sénat sans l'approbation du Parti réformiste. Nous avons constaté certaines lacunes et nous avons vu certaines transgressions par rapport aux principes de la démocratie et de la représentation équitable. Mais le gouvernement a gagné et le projet de loi a été transmis au Sénat. Toutefois, comme notre chef l'avait si bien prévu, l'autre endroit, mieux connu pour son usage du protocole, de l'alcool et du géritol, a dû

lire une partie des discours du Parti réformiste sur ce projet de loi parce que les sénateurs ont finalement formulé des conclusions semblables aux nôtres.

Nous parlerons des amendements proposés par le Sénat. Le député de Calgary-Ouest en parlera plus en détail.

En terminant, je voudrais plutôt analyser précisément ce qui se produira si nous augmentons le nombre de sièges à la Chambre. Que signifie la croissance du gouvernement pour les Canadiens? Je viens de recevoir mon état des dépenses, qui explique ce que je coûte en ma qualité de député ici à la Chambre des communes. Nous avons également les moyennes, par conséquent nous savons que les chiffres sont similaires pour tous les députés.

Actuellement, il y a 296 députés et la moyenne des frais de déplacement, en utilisant le système des 64 points, est de 32 885 \$. Si l'on ajoute six députés de plus, comme le recommande le projet de loi C-69, on ajoutera plus de 400 000 \$, étant donné les frais d'usage du téléphone et autres frais administratifs non inclus dans les BBD. Si nous prenons les 66 000 \$ que coûte l'entretien d'un député et si nous multiplions cela par six, on arrive à environ 400 000 \$. Il y a ensuite le BBD qui est d'environ 185 000 \$ par député, ce qui donne environ 1,1 million pour six. Naturellement, il y a ensuite le salaire d'environ 64 000 \$ qui, multiplié par six, donne 385 000 \$. Il y a ensuite les allocations de dépenses de 27 000 \$, soit 160 000 \$ pour six.

Évidemment, il y a ensuite la grosse dépense, qui fait parler tant de gens : la pension. Bien sûr, si ce sont des députés réformistes, ils refuseront d'adhérer au régime de pensions. Toutefois, si l'impossible se produisait et si les six nouveaux députés étaient libéraux ou conservateurs, qu'il plaise à Dieu que cela ne se produise pas, ou encore néo-démocrates ou des bloquistes, nous pourrions nous trouver devant un million de dollars de frais de pension par député, ce qui ajouterait encore 11 millions.

Le coût de base de l'augmentation du nombre de députés serait de 20 ou 25 millions, si l'on n'inclut pas le coût des contrats, si ces députés essaient de faire des affaires et d'obtenir des avantages particuliers pour. . .

**M. Keyes:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve curieux que le député parle de coûts, alors que ce même député de ce même parti a fait gaspiller trois heures de débat à 48 000 \$ l'heure, puisque nous aurions pu parvenir au même résultat en une demi-heure.

**M. Hermanson:** Monsieur le Président, je vois qu'il est 21 h 50 et que la Chambre peut, en vertu d'un ordre spécial du gouvernement, siéger jusqu'à 23 h 30. Par conséquent, notre parti n'a pas coûté un sou au contribuable. Nous prenons la démocratie au sérieux.

Cela signifie que le coût supplémentaire d'avoir des députés de plus ici. . .